



COMMUNE DE TOURETTES

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le Dix-Neuf Novembre**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2018

Secrétaire de séance : S. ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 23 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

**Etaient présents** : M. AUFFRET- R. AUBAULT – JL. GIRAUD – A-M. GAUBERTI, **Adjoints**

S. ALLEG - J-M. BAGNIS – N. BARRECA - S. BEURRIER - A. DUBOIS - J. ROBERT HENSELER –  
E. MENUT – A. PELLEGRINO - J. RAYNAUD - A. RASKIN - J-C. SANSONI – J. TOCQUER –  
N. DEDULLE, **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : G. BARRA (pouvoir donné à C. BOUGE) – S. LELUIN (pouvoir donné à R. AUBAULT) -

M. RAYNAUD (pouvoir donné à N. DEDULLE) N. PERRICHON (pouvoir donné à M. AUFFRET)  
C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à A-M.GAUBERTI)

**CREATION D'UN ESPACE CULTURE / JEUNESSE  
AVENANT N°2 A LA CONVENTION ZAC TERRE BLANCHE DU 26.10.2000**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une convention avec Terre Blanche a été signée le 26 octobre 2000 concernant l'aménagement de la ZAC, un avenant a été validé le 9 mars 2011, afin de compléter la convention initiale. Cet avenant prévoyait notamment la création d'une salle polyvalente à l'emplacement réservé n°58, au POS.

Or, le besoin communal ayant évolué, il apparait maintenant nécessaire d'affecter la participation reçue de 700 000€ à un autre équipement correspondant aux attentes des tourrettiens.

Pour ce faire, il est proposé la création d'un centre « Culture et Jeunesse » au sein du quartier du « Collet de Christine ». Il s'agira d'agrandir l'ALSH, de réhabiliter la Bastide du Coulet, tout en rajoutant un bâtiment moderne pour augmenter de façon significative la superficie actuelle.

Le projet permettra notamment :

- le maintien du centre de loisirs et son agrandissement compte tenu du nombre croissant d'enfants inscrits,
- le transfert de la médiathèque du centre village, au futur centre «Culture et Jeunesse», avec à la clé la mise en exergue de la nouvelle technologie, à destination des enfants mais aussi des parents.

Le choix de la plaine pour cette installation est pertinent, car cela permettra aux tourrettiens de s'y rendre facilement (RD19/RD 562) et impulsera le développement des modes doux autour des écoles et des axes structurants, démarche écologique et citoyenne incontournable dans les années qui viennent.

**Montant estimé du projet : environ 900.000 €**

- |                             |  |
|-----------------------------|--|
| 1. Autofinancement communal | : environ 200.000 €                          |
| 2. Aménageur                | : 700.000 € (somme déjà perçue en mars 2012) |

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

## DECIDE

- **DE VALIDER** le principe de la création d'un espace Culture et Jeunesse dans la plaine tel que précisé dans le plan joint.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer l'avenant n°2, à la convention Terre Blanche du 26.10.2000.
- **DE DIRE** que les crédits seront ouverts au BP M14 2019 et suivants.
- **DE DONNER** à M. le Maire tout pouvoir pour mener à bien l'exécution de cette présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Camille BOUGE